

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

M. De Bané: Non, monsieur le président. Je voudrais, avec sa permission, poser une question à l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Est-ce que l'honorable député y consent?

M. Wagner: Monsieur le président, j'aimerais répondre à toutes les questions du député de Matane mais je ne voudrais pas empiéter sur le temps réservé au député de Laval (M. Roy), ou à d'autres députés, dont le député de Joliette (M. La Salle), qui attend impatiemment pour nous parler de son sujet favori.

M. De Bané: Voici la question que j'aimerais poser . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Est-ce que je dois conclure que l'honorable député refuse? Dans ce cas-là, l'honorable député de Laval a la parole.

M. Wagner: J'accepte volontiers, monsieur le président.

M. De Bané: Je pense que . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): J'espère que l'honorable député n'invoque pas le Règlement.

M. De Bané: L'honorable député de Saint-Hyacinthe a accepté de répondre à la question que je vais lui poser, qui est la suivante: Est-ce que . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je n'ai pas compris que l'honorable député de Saint-Hyacinthe acceptait de répondre à la question de l'honorable député.

Je dois répéter ma question: Est-ce que l'honorable député de Saint-Hyacinthe consent à répondre aux questions de l'honorable député de Matane?

M. Wagner: Monsieur le président, je suis prêt en tout temps à répondre aux questions du député, mais je ne voudrais pas causer de préjudice à tous les autres députés qui veulent prendre la parole.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): L'honorable député de Matane a la parole.

M. De Bané: Ma question sera très brève, monsieur le président. Est-ce que l'honorable député de Saint-Hyacinthe ajoute foi à l'analyse financière du Conseil du Trésor qui a été déposée par le chef du gouvernement à l'effet que le déficit serait de 172 millions de dollars? Est-ce qu'il croit à cette analyse, et, dans l'affirmative, serait-il disposé à présenter un amendement au projet de loi pour que le gouvernement fédéral lui-même, et non pas la province de Québec, comble ce déficit de 172 millions de dollars?

M. Wagner: Je dois, d'une part, répondre au député que, personnellement en tout cas, je n'accepte jamais comme parole d'Évangile les analyses financières. D'autre part, je dois lui dire que j'accepte de bonne foi les propos et la parole donnée par le premier ministre du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): L'honorable député de Laval (M. Roy) a la parole.

M. Marcel Roy (Laval): Merci, monsieur le président. Je dois également remercier le député de Saint-Hyacinthe de sa courtoisie, et aussi le féliciter du contenu de l'exposé qu'il a fait ce soir.

Bill concernant les jeux olympiques

J'ai aussi écouté religieusement les interventions de mes préopinants, et c'est la raison pour laquelle, monsieur le président, je devrais faire une courte intervention lors de l'étude en deuxième lecture du projet de loi sur les Jeux olympiques d'été de 1976.

Je vais tenter de discuter des principes; je n'ai pas l'intention de broser un tableau de la situation à Montréal. Je ne crois pas que c'est l'objectif visé par le projet de loi actuellement et, encore là, je ne crois pas que l'étude de ce projet de loi constitue une intervention en faveur d'une décision à l'effet de savoir si les Jeux olympiques auront lieu à Montréal ou non. A mon avis, cette décision a déjà été confirmée, mais il s'agit ce soir d'étudier le projet de loi relatif à un programme de financement, et je cite:

... prévoyant la mise en circulation au Canada de pièces commémorant les Jeux olympiques ainsi que la fabrication et la vente de timbres et de produits postaux connexes;

Je n'ai pas l'intention d'aborder le sujet du point de vue de la comptabilité.

Les Jeux olympiques, il ne faut pas les boudier. L'année 1976 sera l'occasion pour les Canadiens de prendre la mesure de leur qualité d'hommes et de femmes responsables.

Sur le plan de la santé et du sport amateur, les Jeux olympiques constituent pour l'individu une des épreuves les plus importantes et les plus complètes.

Je suis fier de voir ce soir à la Chambre l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui étudie, qui écoute l'exposé de ses collègues, en faveur ou non de ce projet de loi.

Je crois donc que les Jeux olympiques permettront de mesurer l'adresse et la volonté des participants. D'où qu'ils proviennent, tous les participants doivent, pour arriver aux Jeux olympiques, prendre part à des compétitions élémentaires au niveau régional, au niveau national et au niveau international.

Comme je l'ai mentionné dès le début de mes remarques, je n'ai pas l'intention d'aborder le sujet des finances. Des spécialistes s'en sont déjà chargés, et d'autres s'en chargeront pour le discuter. Mais je pense qu'il s'agit plutôt ce soir d'une prise de conscience, par tous les députés, de la valeur de l'«olympisme» dans la formation de l'individu. Généralement, les jeunes qui s'enlèvent la vie ne sont pas des adeptes du sport, ils n'ont pas le goût de l'effort. Ils ont peur de vivre, ils n'ont pu sortir d'eux-mêmes pour affronter le réel et la société des hommes. Les jeunes qui se droguent sont aussi des fuyards qui cherchent un refuge loin de la lutte, un rêve de retour à l'irresponsabilité. Je pense que cet aspect de l'«olympisme» est certainement valable, mais très difficile à comptabiliser. C'est donc un grand privilège pour le Canada d'avoir été choisi comme pays hôte des Jeux olympiques de 1976. Il reste qu'en plus de l'honneur, les Jeux olympiques apporteront au pays une contribution économique et psychologique.

Les Jeux olympiques ne sont pas l'exclusivité d'une province, non plus d'ailleurs que celle de la ville de Montréal, mais un engagement national et international qui apportera des avantages nationaux, constructifs et définis. Selon moi, il n'y a pas de place pour des considérations de clocher, ni pour des manifestations de bas étage contre les lieux choisis pour les événements. Je pense que lorsqu'on discute de l'emplacement, il faut songer qu'en vertu de la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous affecterons à ce projet des sommes d'argent pour acquérir des emplacements prévus par la ville, en vertu d'un règlement de zonage. C'est alors la responsabilité de